

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'EDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :
Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2007 – 2008

N° 76 supplément 2

Octobre – Novembre - Décembre
2007

JEUDI 24 JANVIER

**STOP À LA
RÉSIGNATION**

**TOUTES ET TOUS EN
GRÈVE AVEC LE SNADEM
ET L'UNSA**

**TOUTE L'ÉQUIPE DU SNADEM
VOUS ADRESSE
SES MEILLEURS VOEUX
POUR L'ANNÉE 2008**



L'année de tous les dangers...

Éditorial par Bernard Suisse
Secrétaire général

Elle ne commencera sans doute vraiment qu'après les élections municipales, le gouvernement se gardant bien d'annoncer les mauvaises nouvelles avant cette échéance. Mais nous savons d'ores et déjà qu'un tsunami de régressions sociales va déferler sur les salariés, souvent déjà résignés, hélas, à la perspective de ces mauvais coups.

Réformer signifie corriger et améliorer. Pour nos dirigeants, c'est plutôt sabrer dans le vif afin de casser systématiquement toutes les structures mises en place au fil des décennies et qui ont fait de notre pays un modèle social de référence. Démantèlement du service public, mise en pièces du droit du travail, dégradation programmée de la protection sociale et du service de santé, régressions sociales justifiées par les comparaisons avec les autres pays d'Europe : regardez la Finlande, les résultats scolaires y sont nettement meilleurs qu'en France, regardez l'Angleterre, on y prend sa retraite dix ans plus tard qu'en France, regardez l'Allemagne, on y travaille dix heures de plus par semaine que chez nous, et bien sûr, regardez la Suède, on y travaille tellement, tellement longtemps qu'on n'est pas sûr que les salariés ne reviennent pas de l'Au-delà pour faire quelques précieuses heures supplémentaires. C'est cet alignement par le bas qui sert désormais de point de mire pour les années à venir, le tout enrobé dans une politique de paillettes et de strass soigneusement montée en épingle par les médias. Les annonces succèdent aux annonces, les déclarations aux grandes promesses, demain, c'est sûr, tout ira mieux, il suffit de lire *Voici* ou *Gala* pour s'en convaincre.

Pourquoi s'arrêter là ? La résignation et la passivité des salariés conforteront bien évidemment le gouvernement dans sa politique du *toujours plus* qui se traduira hélas pour la majorité d'entre nous, qui ne bénéficions pas du paquet fiscal, par du *toujours moins*. Moins de pouvoir d'achat, moins de service public, moins de pension, moins de médecins, moins de tribunaux, moins..., encore moins, et toujours moins... Les collègues qui arrivent aujourd'hui en fin de carrière et qui calculent le montant de leur future retraite découvrent avec effarement une réalité souvent bien pire que ce qu'ils imaginaient dans leurs estimations les plus pessimistes. Qu'ils se rassurent, ce n'est qu'un début.

...Toute l'équipe du Snadem vous souhaite une bonne et heureuse année 2008. La conjoncture étant ce qu'elle est, certains devront peut-être remplacer le champagne par du Champomy, le foie gras par du pâté de campagne et la dinde aux marrons par un œuf dur et des coquillettes. Il n'importe ! La fête reste la fête, et comme on ne manquerait pas de nous l'asséner en haut lieu : « Ne vous plaignez pas, l'important est qu'il y ait quelque chose dans l'assiette. »

Sommaire : page 2 : éditorial – sommaire ◆ page 3 : communiqué des organisations syndicales de la fonction publique ◆ page 4 : heures supplémentaires : mode d'emploi – service minimum ◆ page 5 : rappel : un service du snadem pour le logement – important – départ à la mission eps ◆ page 6 : prime exceptionnelle – hors classe : une réflexion s'impose ◆ page 7 : d'une circulaire l'autre – petites annonces – cartes professionnelles – bonne retraite, camarade ! ◆ page 8 : avis aux adhérents – bulletin d'adhésion ◆ page 9 : lettre aux candidats ◆ page 10 : lettre au Parisien ◆

Communiqué des organisations syndicales de la Fonction publique

La forte mobilisation du 20 novembre 2007 a contraint le gouvernement à ouvrir une négociation salariale ce lundi 17 décembre 2007.

Or, les propositions qui ont été faites par le ministre chargé de la fonction publique ne sont pas acceptables tant sur la forme que sur le fond.

En effet, le gouvernement refuse d'accorder une mesure générale de revalorisation du point d'indice, seule à même d'assurer un réel maintien du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Au contraire, il persiste à faire entrer dans le maintien du pouvoir d'achat des mesures individuelles de promotion (glissement vieillesse technicité), ce qui revient à nier le principe même de déroulement de carrière.

Ces pseudo négociations ne peuvent donc nous convenir car elles portent atteinte de façon frontale aux principes même de la négociation collective des salaires dans la fonction publique pour les remplacer par une individualisation des rémunérations.

Les mesures de gestion des ressources humaines annoncées dans le cadre de la réforme des politiques publiques heurtent également de façon frontale les fondamentaux du statut général de la fonction publique et vont contribuer à amplifier les suppressions d'emplois.

Pour l'ensemble de ces raisons, les organisations syndicales refusent de participer cette semaine à la conférence et à la réunion organisées par le ministère de la fonction publique.

Elles appellent sur leur plateforme commune à l'action le 24 janvier 2008 par la grève et les manifestations pour exiger l'ouverture de réelles négociations sur la valeur du point d'indice et la refonte globale des grilles indiciaires, afin de permettre le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat.

Paris le 18 décembre 2007 - Fin de communiqué.

**Le Snadem appelle tous les professeurs de la Ville
à cesser le travail le jeudi 24 janvier
et à participer massivement à cette journée d'action.**

Nous communiquerons sur notre site et par mail en direction de tous les collègues dont nous possédons les adresses électroniques (valides) dès que seront fixés l'heure et le parcours de la manifestation.

Heures supplémentaires : mode d'emploi...

De nombreux collègues nous ont interrogés sur le nouveau dispositif mis en place par la loi du 21 août 2007 relatif au régime des heures supplémentaires. En effet, ce texte prévoit une exonération des charges sociales et fiscales pesant sur ces heures, dans certaines conditions.

Le bureau des rémunérations de la DRH vient de publier une circulaire qui explicite ces modalités.

Tout d'abord, il convient de définir la notion même d'heure supplémentaire : « Par heures supplémentaires, il faut entendre les heures de travail réellement effectuées en dehors des bornes horaires définies par le cycle de travail des agents, et exécutées à la demande du chef de service ».

En ce qui nous concerne, ne sont donc pas considérées comme heures supplémentaires les différentes activités accessoires accomplies hors du temps scolaire, même si elles sont effectuées pour la mairie de Paris (exemple : cantine, études surveillées, centres sportifs scolaires, etc.). Les seules heures concernées par l'exonération « doivent être accomplies pour le compte de l'employeur principal et dans le cadre de l'activité principale de l'agent ». Pour nous, il s'agit des heures supplémentaires proposées ou imposées par la Dasco.

À noter que le nombre d'heures accomplies ne peut dépasser un contingent mensuel de 25 heures. Seules seront prises en compte les heures supplémentaires effectuées à compter du 1^{er} octobre 2007 dont le versement a dû apparaître sur la paye de décembre.

Les conséquences pratiques de cette réforme sont :

- Une exonération d'impôt sur le revenu. (Ces heures sont intégralement déduites du revenu net imposable)
- Une exonération des cotisations obligatoires (CSG, CRDS, Contribution Exceptionnelle de Solidarité).

Ce dispositif permettra, certes, à quelques collègues de bénéficier d'une petite hausse de pouvoir d'achat, mais cette généreuse réforme reste tout de même liée aux besoins qui sont très fluctuants suivant la conjoncture. Il n'y a pas assez d'heures proposées pour permettre à tous de « travailler plus pour gagner plus ». Si tel était le cas, ce système obérerait gravement la politique de recrutement. En tout état de cause, cette « mesurette » plus médiatique qu'efficace ne saurait constituer une réponse aux cruelles préoccupations concernant la baisse bien réelle de notre pouvoir d'achat.

Service minimum...

Le 11 décembre dernier, Xavier Darcos a annoncé sa volonté d'instaurer, dès la rentrée 2008, un service minimum d'accueil dans les écoles les jours de grève. Le dispositif, assez flou, imaginé par le ministre, repose sur le volontariat des collectivités locales qui ont à charge les écoles. Celles qui acceptent d'assurer l'accueil des élèves en cas de grève n'auront rien à déboursier : elles recevront en échange « tout ou partie » des sommes retenues sur les salaires des enseignants grévistes. Il leur appartiendra de recruter du personnel - extérieur ou issu des services municipaux - pour garder les élèves au sein des écoles.

Notre maire adjoint, M. Éric Ferrand, a publié un communiqué dans lequel il s'insurgeait contre cette pernicieuse idée. (...) *Cette mesure sonne comme une provocation. Elle a pour objectif, une fois encore, d'opposer les français les uns contre les autres. Elle manifeste un égal mépris envers les enseignants et les personnels des collectivités et vise à la fois à minimiser la portée des mouvements sociaux et exonérer le gouvernement de ses responsabilités. Faut-il rappeler que le droit de grève est un droit garanti par la Constitution qui n'accorde aux collectivités aucune prérogative de briseurs de grèves ? Les collectivités locales construisent des politiques éducatives périscolaires et n'ont aucunement vocation à se substituer aux enseignants pour la sauvegarde du service public de l'Éducation. Plutôt que de tenter de casser le droit de grève dans l'éducation nationale, le gouvernement serait mieux inspiré de consacrer son temps et son énergie à lui donner les moyens de fonctionner correctement. Cette politique, qui conçoit l'élève et sa famille d'abord comme des consommateurs, et non plus comme des citoyens, travaille, comme avec la suppression de la carte scolaire, à la déconstruction de notre système éducatif.*

Une déclaration responsable à laquelle nous ne pouvons que souscrire.

Rappel : un service du Snadem pour le logement...

Les professeurs qui souhaitent faire une demande de logement social auprès de la ville de Paris doivent s'adresser à leur UGD afin de lui faire remplir la page 4 du formulaire de demande de logement, document qui sera ensuite visé par le Service des Ressources Humaines de la Dasco. Après avoir été complété avec les diverses pièces justificatives, ce dossier doit être déposé :

- au bureau du logement de la Mairie d'arrondissement de sa résidence, si le professeur habite à Paris.
- à la Direction du Logement et de l'Habitat – Sous-Direction de l'Habitat - 6 rue Agrippa d'Aubigné – Paris 4^{ème} (métro Sully-Morland), s'il réside hors de la capitale.

Suite à cette démarche, un numéro personnel sera attribué au demandeur, qui n'aura plus qu'à patienter en attendant des propositions... qui tardent souvent à venir !

Dans les faits, il n'est pas inutile de rappeler que la Mairie reçoit chaque année 100.000 demandes de logement, et que seules 2.000 environ aboutissent à une attribution.

M. Delanoë avait annoncé que 1/6^{ème} du parc des logements sociaux serait attribué aux agents de la Ville (soit 600 logements). La mairie a donc mis en ligne sur l'Intranet de la Ville une rubrique appelée « LOCAGENT », qui vient en « complément du processus actuel d'attribution des logements en faveur des agents de la Ville ».

En effet, chaque agent déjà en possession d'un numéro de demandeur peut postuler en ligne pour un logement présenté dans LOCAGENT. Ce service pourrait donc s'avérer précieux... pour les personnels qui peuvent consulter quotidiennement ce site Intranet, ce qui est presque impossible pour l'immense majorité des professeurs de la Ville de Paris qui ne bénéficient pas, comme dans les services administratifs, d'accès à ce réseau interne.

C'est pourquoi le Snadem, qui dispose d'une connexion Intranet, propose désormais d'offrir à ses adhérents qui le souhaiteraient **et qui ont déjà effectué les formalités pour l'obtention d'un logement** d'enregistrer leur demande sur LOCAGENT et de les prévenir immédiatement dès qu'une proposition apparaîtra à l'écran.

Si vous êtes adhérent(e) à jour de cotisation et intéressé(e) par ce service, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements au 01 42 41 84 43.

IMPORTANT...

Simplifiez-nous le travail !

Les difficultés pour se loger à Paris voire en proche banlieue obligent beaucoup de collègues à changer souvent de domicile. Malheureusement ils omettent parfois de le signaler au Snadem, ce qui entraîne des retours de courrier et des fastidieuses recherches pas toujours couronnées de succès.

Merci donc de nous signaler sans faute tout changement d'adresse (et éventuellement d'emails) afin de continuer à recevoir nos publications et nos informations.

Départ à la Mission E.P.S....

Notre collègue Christian LECOMPTE, professeur d'éducation physique et sportive, qui assure, entre autres, depuis de nombreuses années la formation des stagiaires de sa discipline à la mission EPS de la Dasco va faire valoir ses droits à la retraite en ce début de nouvelle année.

Le Snadem tient à saluer son travail accompli avec compétence, efficacité et disponibilité.

Que cette retraite, largement méritée, lui soit longue et heureuse.

Prime exceptionnelle...

Des organisations syndicales de la Ville avaient demandé une prime de 500 euros pour l'ensemble des agents afin de pallier les pertes de pouvoir d'achat non compensées par le gouvernement. Si le principe même a été accepté par le maire, le Conseil de Paris a voté une prime s'élevant à 200 euros. Un communiqué de la DRH reproduit ci-dessous en précise les modalités :

Sur proposition du Maire, le Conseil de Paris vient de voter un soutien financier exceptionnel de 200 euros nets à tous les agents de la Ville, du département et du CASVP, sous la forme d'une inscription de 11 millions d'euros au budget 2008.

Ces 200 euros seront mis en paiement sur la paie de janvier 2008. Ils seront versés aux personnels titulaires, aux agents contractuels (contrats aidés, emplois jeunes, agents de ménage effectuant plus d'un mi-temps) et aux agents sous contrat de droit privé soit près de 50 000 bénéficiaires.

Cette aide s'appuie sur l'APS (Allocation Prévoyance Santé), dispositif d'incitation à l'adhésion à une couverture complémentaire santé : les agents qui bénéficient déjà de l'APS « mensuelle » recevront également ces 200 euros.

Versés sur une base égalitaire, ces 200 euros répondent à un objectif de justice sociale puisqu'ils représentent un soutien proportionnellement plus fort pour les agents de catégories C et B. Bertrand Delanoë s'est engagé à ce que ce soutien exceptionnel soit désormais versé chaque année.

Le Snadem ne peut que saluer cette heureuse initiative.

Hors classe : une réflexion s'impose...

Lorsque le grade de hors classe a été mis en place pour les professeurs de la Ville, le nombre de places disponibles était au maximum de 15% de l'effectif du corps (environ 110 professeurs). Une fois ce chiffre atteint, les seules promotions possibles dépendaient du nombre de départs à la retraite des professeurs déjà hors classe, nombre qui pouvait varier de façon conséquente selon les années. Dans l'intérêt même du corps, et afin de permettre à un maximum de collègues de bénéficier de ce grade avant leur départ à la retraite, il importait de générer un important turnover, et d'éviter que des professeurs n'occupent pendant des années des places précieuses, obligeant d'autres à quitter le corps sans avoir jamais pu bénéficier de cette promotion. C'est la raison pour laquelle le Snadem avait proposé et obtenu qu'un âge plancher de 54 ans soit une des conditions d'accès à la hors classe.

Toutefois, en application d'une nouvelle règle pour les agents de la fonction publique, la donne vient de changer. Le chiffre de 15% est désormais caduque, et les promotions sont désormais fixées selon un ratio dit *promus-promouvables* qui permettra un nombre de promotions à peu près constant tous les ans, sans aucune référence aux départs en retraite (ce nombre est actuellement d'environ 22).

Dans ces conditions, il est légitime de s'interroger sur l'utilité de la règle des 54 ans, d'autant que quelques collègues relativement jeunes ont déjà atteint le 11^{ème} échelon et devront attendre parfois entre 10 et 15 ans avant de pouvoir prétendre au grade de hors classe.

Nous nous rapprocherons de l'administration pour étudier d'éventuels aménagements, en pesant les avantages et les inconvénients d'une nouvelle disposition et en gardant toujours à l'esprit l'intérêt du corps, qui reste qu'un maximum de collègues puissent accéder à la hors classe avant de prendre leur retraite. Il s'agit là d'une priorité financière particulièrement importante à l'heure où nos pensions risquent d'être gravement minorées.

D'une circulaire l'autre...

- Jeudi 22 novembre** Le Snadem siège au Comité Technique Paritaire de la Commune de Paris
- Jeudi 29 novembre** Les élus paritaires du Snadem siègent à la Commission Administrative Paritaire n°52 pour examiner un tableau complémentaire de promotions
- Lundi 3 décembre** Les représentants du Snadem siègent au Comité Technique Paritaire de la Dasco
- Lundi 10 décembre** Réunion des syndicats (dont le Snadem) avec la DRH concernant le réseau informatique destiné aux organisations syndicales
- Le Snadem au Conseil Fédéral Départemental de l'Unsa
- Jeudi 13 décembre** Rencontre entre les élus paritaires du Snadem et les nouveaux stagiaires EPS
- Vendredi 14 décembre** Conseil syndical du Snadem

Petites annonces...

A vendre ZOOM NIKON AF-S DX ED 18 - 70/3.5-5.4 5G pour boîtiers numériques DX Nikon (D40, D40x, D70, D70s, D80 notamment). Parfait état, vendu avec parasoleil, bouchons et étui.

Prix : **180 euros**.

Contactez le 06 08 06 54 51.

A vendre smartphone Sony-Ericsson modèle **P910i** avec stylet pour écriture sur écran. Téléphone, agenda, répertoire, gestions de fichiers Word, Excel, Acrobat, bloc notes, visionneuse photos, lecteur mp3, écouteurs, connexion Internet, gestion d'emails, jeux, calculatrice, appareil photo, carte mémoire d'extension, connexion bluetooth, infra-rouge, magnétophone, sabot de connexion usb pour synchronisation avec ordinateur, chargeur.

Vendu **200 euros** avec étui cuir, CD et manuel.

Renseignements au 06 08 06 54 51.

Cartes professionnelles...

Pour celles et ceux qui l'auraient oublié, nous vous rappelons que votre nouvelle carte professionnelle est toujours à votre disposition rue de l'Arsenal au bureau des UGD.

Pensez à aller la récupérer rapidement !

Bonne retraite, Camarade...

Notre collègue d'éducation physique et sportive, Bruno GNOCCHI fera valoir ses droits à la retraite en ce début d'année 2008. Avec lui, le Snadem voit partir un de ses piliers historiques. En effet, outre ses activités d'enseignant, Bruno, membre du Conseil syndical du Snadem, a fait partie de toutes les luttes, de toutes les manifestations, de toutes les actions syndicales. Particulièrement actif, il a toujours démontré ses compétences d'homme de terrain, très soucieux de la défense des prérogatives des professeurs de la Ville, constamment au service de ses collègues, des plus jeunes aux plus anciens. Il a su animer des équipes de professeurs d'éducation physique, particulièrement dans le 13^{ème} arrondissement. Initiateur et coordinateur des semaines sportives, il a toujours défendu tant comme responsable syndical que comme élu paritaire les intérêts moraux, pédagogiques et matériels du corps auquel il a appartenu depuis l'existence de « l'ancien corps ». C'est avec une profonde gratitude que le Snadem a fêté cet événement tout en regrettant le départ de son militant qui saura, n'en doutons pas, occuper activement les nouvelles années qui se dessinent devant lui. Toute l'équipe de son syndicat le remercie très chaleureusement pour le travail accompli durant toutes ces années de luttes. Que cette retraite bien méritée lui soit longue et heureuse. Très grand merci, Camarade !

Les collègues adhérents 2006-2007 qui n'ont pas renouvelé leur adhésion pour l'année scolaire 2007-2008 ne seront plus couverts par la protection juridique à compter du 1^{er} janvier 2008.

Bien évidemment, ils bénéficieront à nouveau de ce service jusqu'au 31 décembre 2008 dès réception de leur cotisation. Utilisez le bulletin ci-dessous, en profitant éventuellement de la possibilité de demander un paiement différé ou fractionné.

.....✂.....✂.....



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2007-2008

(ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	36 euros
Stagiaire 2	46 euros
4	65 euros
5	72 euros
6 - 7	78 euros
8 - 9	85 euros
10	94 euros
11	102 euros
Hors classe	115 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste.
- * Couple : 1 + ½ cotisation.
- * CPA. ou CFA. ou collègue étant non-imposable (joindre justificatif) : 75% de la cotisation.
- * Retraite ou disponibilité ou détachement : 42 euros

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

..... tél. dom. :

tél. mobile : e-mail :

tél. école(s) :

<p>Etablir chèque à l'ordre du SNADEM</p> <p>CHÈQUE BANCAIRE et CCP à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS</p>
<p><u>FACILITÉ DE PAIEMENT FACULTATIVE :</u></p> <p>Chèque à encaisser après le</p>

N : F : C : P : S : NC : B : € :

CADRE RESERVE AU SNADEM

Paris, le 26 décembre 2007

Copie de la lettre adressée par le Snadem aux deux principaux candidats (Bertrand Delanoë et Françoise de Panafieu) aux élections municipales de 2008. Nous reproduisons ci-dessous celle destinée à M. Delanoë.

M. Bertrand DELANOË
7 rue Dupuis
75003 PARIS

Monsieur,

Vous êtes candidat aux prochaines élections municipales. À ce titre, nous souhaiterions connaître les projets et les orientations que vous mettrez en œuvre, si vous êtes élu, afin de valoriser le corps des professeurs de la ville de Paris.

Ce corps municipal, dont l'existence remonte à 1819, apporte à tous les élèves des écoles élémentaires de la capitale une prestation supplémentaire spécialisée d'enseignement en éducation physique et sportive, en éducation musicale et en arts plastiques. La qualité de ces enseignements est unanimement reconnue et saluée tant par les parents d'élèves que par les professeurs des écoles et les instances académiques.

Néanmoins, ces agents, s'ils sont parfaitement conscients de l'effort financier qu'ils représentent pour la collectivité, n'ont pas aujourd'hui l'impression d'être considérés par la Mairie à leur juste valeur. Ils regrettent que nombre de leurs initiatives (semaines sportives, concerts, expositions, etc.) restent confidentielles, voire ignorées, et ne soient pas davantage valorisées auprès de la population et des médias. Ils s'inquiètent de la baisse constante du budget consacré à leur formation initiale et continue ainsi que de celui des fournitures et matériels indispensables à leurs activités. Beaucoup ont ressenti avec une grande amertume la conclusion du conflit sur la natation scolaire qui les a écartés en 2001 de la moitié de l'enseignement de la natation, et tous ont regretté le peu d'empressement de la municipalité à les défendre lorsque leurs modes d'intervention ont été remis en cause – souvent avec une évidente mauvaise foi – par le rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale de septembre 2004 sur l'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Paris. Aujourd'hui, ils se sentent fragilisés dans l'accomplissement de leurs missions et dans leur légitimité au sein des écoles. En outre, ils sont bien fondés à s'interroger sur les conséquences que pourraient avoir pour leur statut spécifique l'alignement de Paris sur la fonction publique territoriale ainsi que les futures réformes annoncées par le Gouvernement (suppression du samedi matin, notamment).

Les professeurs de la Ville ont fait le choix de servir la population parisienne et d'être des acteurs engagés de cette politique d'excellence en matière d'éducation dont la capitale a toujours fait preuve au cours de son histoire. Ils prendront connaissance avec une grande attention des projets et des initiatives que leur futur maire mettra en œuvre pour contribuer à leur rayonnement, à leur pérennité et à la meilleure utilisation possible de leurs compétences au service des petits parisiens.

Nous vous remercions de votre attention et de votre réponse qui sera publiée dans notre journal « Arts et Sports », et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Bureau du Snadem-Unsa
Bernard Suisse
Secrétaire général

Paris, le 10 décembre 2007

Courrier adressé par le Snadem au journal « Le Parisien » suite à un article sur sport à l'école paru le 9 décembre 2007

Le Parisien
Au responsable de la rédaction
25 avenue Michelet
93408 – SAINT-OUEN CEDEX

Madame, Monsieur,

Dans l'entrefilet intitulé « Repères » de la page 16 de votre édition du dimanche 9 décembre 2007, nous avons eu la surprise de lire : *En 2003, on estimait qu'un élève de primaire parisien sur deux pratiquait une activité sportive de manière ponctuelle (durant les cours) ou de façon plus régulière (les mercredis).*

Nous nous interrogeons sur la réalité de cette évaluation dont vous n'indiquez pas la source. Nous nous permettons de vous informer, que, pour l'enseignement élémentaire public (du Cours Préparatoire au Cours Moyen 2^{ème} année), tous les élèves parisiens bénéficient depuis de très nombreuses années de 1h30 hebdomadaire d'éducation physique et sportive assurée par les professeurs de la ville de Paris. Cet horaire minimum est presque toujours largement dépassé, grâce à l'organisation de semaines sportives et à la pratique d'activités nautiques.

Les 867 professeurs de la ville de Paris, corps spécifique parisien de catégorie A unique en France et spécialisé dans l'enseignement de l'EPS, de la musique et des arts plastiques, n'interviennent pas de *manière ponctuelle*, mais quotidiennement dans toutes les écoles élémentaires publiques de la capitale pour dispenser aux petits parisiens, sur le temps scolaire et en étroite collaboration avec les professeurs des écoles, un enseignement de qualité dans ces trois disciplines, à raison de 1h30 hebdomadaire par classe en EPS et de 1 heure en musique et 1 heure en arts plastiques. Ils sont recrutés sur concours au niveau licence et titularisés après avoir satisfait aux épreuves d'un Certificat d'Aptitude à l'issue d'un stage de deux ans. Toutes ces procédures sont effectuées sous l'autorité de l'Éducation nationale qui assure également le contrôle pédagogique de ces enseignants tout au long de leur carrière.

Nous regrettons que votre article soit un peu réducteur et semble pointer du doigt de mauvais résultats de la municipalité parisienne en ce domaine, en ignorant purement et simplement les missions de notre corps ainsi que l'effort financier considérable de la ville de Paris qui, depuis bientôt deux siècles, a toujours prouvé sa volonté d'offrir aux enfants de la capitale ce qu'il y avait de mieux en matière d'éducation. Nous espérons que vous voudrez bien mentionner cette précision dans une prochaine édition.

Nous vous en remercions par avance et, restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bernard Suisse
Secrétaire général du Snadem-Unsa
Syndicat majoritaire des professeurs de la Ville de Paris